

Entre, d'une part, La SARL « Delta évation », « NATURE MOTONEIGE », et d'autre part, le Client

PILOTE NOM :

PRÉNOM :

TÉL :

**Dépôt de votre carte d'identité avant la randonnée ainsi qu'un chèque de caution de :**  
 - 600€ si souscription à l'assurance casse. (Cf. option 1)  
 ou  
 - 2500€ si vous n'avez pas souscrit à l'assurance casse. (Cf. option 2)  
**Ceux-ci vous seront rendu à la fin de la randonnée.**

**1\* Je m'estime apte à la conduite d'une motoneige.** Je m'engage à respecter toutes les consignes données par le guide, avoir 18 ans révolu et être détenteur du permis moto ou voiture, ne pas être en état d'ébriété. (Suivre la trace, respecter la vitesse, les distances de sécurité pour éviter les collisions, adopter les positions de conduite conseillées lors du briefing pour aborder les différents passages).

**2\* Je m'engage à avoir une conduite respectueuse de la sécurité des autres usagers, et à assumer la responsabilité de mon passager majeur ou mineur.**

**3\* Je m'engage à respecter le matériel mis à disposition et à payer le montant des dommages causés aux motoneiges (cf. OPTION 1 / OPTION 2)**

**4\* Le guide se réserve le droit de retirer les clés de ma motoneige si ma conduite ne respecte pas les termes du contrat.**

**5\* Si, lors du briefing, je ne me sens plus capable de conduire la motoneige, je pourrais me raisonner à renoncer à faire la randonnée.**

**6\* Si je possède un bon cadeau litigieux (mal imprimé, abîmé, ou qui ne marche pas), je m'engage à laisser un chèque de caution à hauteur du montant total de la prestation. Ce dernier sera détruit une fois le bon cadeau validé en interne.**

- **Numéro de mon bon cadeau :** .....

### OPTION ASSURANCE CASSE ET CONDITION

**Option 1 :** Je souscris à votre assurance dégâts matériels pour 15€ par motoneige (franchise de 600€ par motoneige). Je m'engage à payer les dégâts occasionnés pour un montant maximum de 600€.

**Exemple 1 :** Vous cassez un pare-brise (d'une valeur de 290€) vous payerez 290€.

**Exemple 2 :** Vous cassez un capot avant et bras de suspension (valeur 1800€) vous payerez que la franchise de 600€.

J'autorise la société Nature Motoneige à débiter mon chèque de caution ou ma carte bancaire transmise lors de la réservation, jusqu'à la régularisation du litige.

**SIGNATURE SUIVIE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉE »** .....

**Option 2 :** Je choisis de ne pas souscrire à votre assurance casse dégâts matériels. Je m'engage à régler l'intégralité des dommages que j'occasionnerais aux motoneiges plus l'immobilisation.

**Info utile :** le coût des dégâts peut s'élever à 9500€ dans le cas où une motoneige est reconnue comme épave.

En cas de dégât et d'immobilisation, la caution de 2500€ sera encaissée.

Une fois l'expertise des dégâts évalué (sous 48h), une facture sera établie sur le montant réel des dégâts.

**Exemple 1 :** Si les dégâts sont inférieurs à 2500€, la société Nature Motoneige s'engage à rembourser la différence.

**Exemple 2 :** Si les dégâts sont supérieurs à 2500€, le client s'engage à payer la différence.

Dans tous les cas, une facture et un constat seront établies afin que le client puisse le cas échéant le transmettre à son assurance **POUR SE FAIRE REMBOURSER** (Si une assurance personnelle pour « dégâts matériels occasionnés » a été souscrite).

**SIGNATURE SUIVIE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉE »** .....